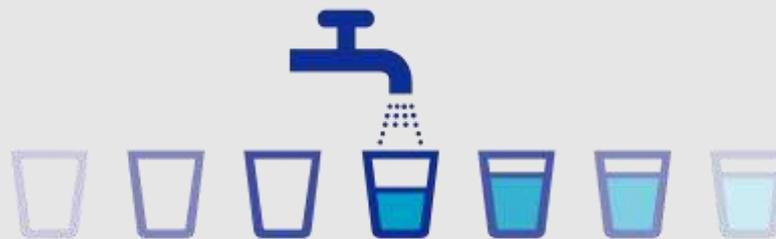


Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - CONVENTION D'ENTENTE 4
 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT..... 4
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 6
 - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 7**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 7
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 8
 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009..... 9
 - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 10
 - RECETTES D'EXPLOITATION 11
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....12**
 - QUALITE DE L'EAU 12
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 12
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 13
 - PERFORMANCE DU RESEAU..... 15
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 16
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE17**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 17
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB 17
 - ETAT DE LA DETTE..... 18
 - AMORTISSEMENTS REALISES 18
 - PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR
L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE..... 18
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE19**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE
PRECARITE 19
 - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'ARBOIS-POLIGNY regroupe les communes de ABERGEMENT-LE-GRAND, ABERGEMENT-LE-PETIT, ARBOIS, AUMONT, BERSAILLIN, BRAINANS, BUVILLY, COLONNE - hameau Grange Dauphin, FERTE, GROZON, MATHENAY, MOLAMBOZ, MONTHOLIER, POLIGNY, PUPILLIN, SAINT-CYR-MONTMALIN, TOURMONT, VADANS, VILLERSERINE et VILLETTE-LES-ARBOIS.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

13 078 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} mai 2013. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 avril 2025.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/09/2017	Mise à jour de l'inventaire des équipements, modification du plan contractuel de renouvellement, du règlement de service, du bordereau des prix travaux, intégration de nouvelles charges et répercussion sur la rémunération du délégataire

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations > 6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations <6m, des captages, des équipements électromécaniques, des forages, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTION D'ENTENTE

La convention d'entente signée le 19 juillet 2017 entre la Communauté de communes de communes du Val d'Amour (CCVA) a pour objet :

- De préserver le bon fonctionnement des installations de production et de distribution publique d'eau potable sur le territoire d'Ounans et Villeneuve d'Aval.
- De poursuivre la distribution d'eau par le Sie sur les 2 communes concernées par la prise de compétence de la CCVA
- De statuer sur la situation de ces 2 communes pendant cette période de transition, jusqu'à la prise de compétence 'Eau potable » par la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura sur les autres communes de l'actuel Sie Arbois Poligny.
- De créer une commission qui aura pour mission de s'assurer du respect du contenu de la présente Entente.

La durée de cette convention est illimitée, sauf décision commune des 2 parties.

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Secours	MESNAY		2014	

■ RESSOURCES EN EAU

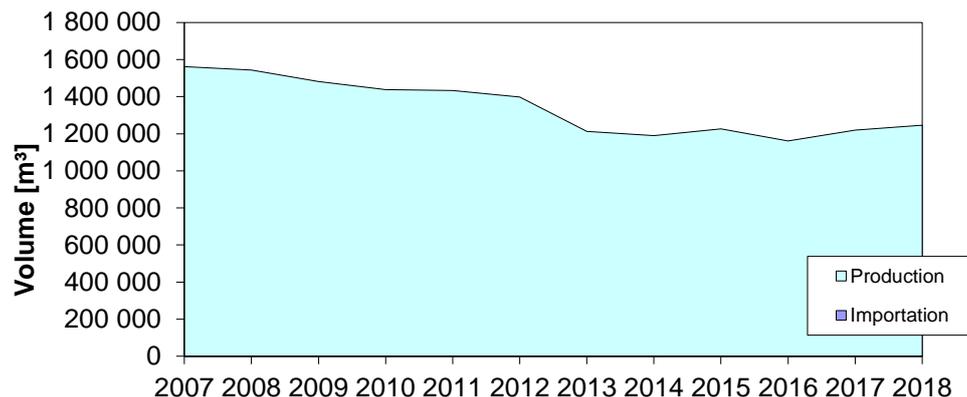
• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Forage d'Ounans OUNANS Prélèvement en nappe souterraine	450	1 219 455	1 245 914	+2,17 %	
Total des prélèvements [m³]		1 219 455	1 245 914	+2,17 %	

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Observations
Forage d'Ounans OUNANS Prélèvement en nappe souterraine	5 900	1 219 455	1 245 914	+2,17 %	
Total produit [m³]		1 219 455	1 245 914	+2,17 %	

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

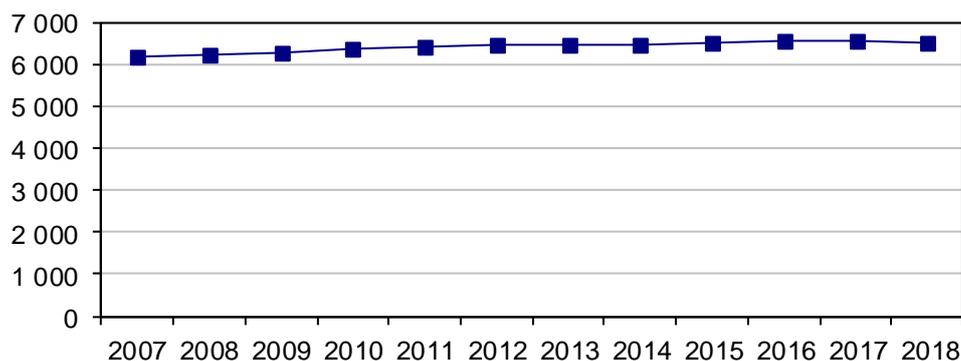


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	6 430	6 406	-0,37 %
Nombre d'abonnements non domestiques	151	141	-6,62 %
Nombre total d'abonnements	6 581	6 547	-0,52 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

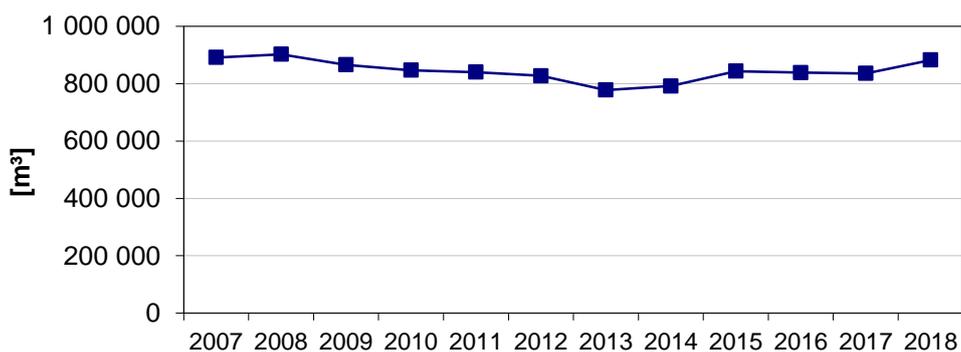
Volumes [m ³]	2017	2018	Variation
Volume produit	1 219 455	1 245 914	+2,17 %
Volume importé			
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	1 219 455	1 245 914	+2,17 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	835 902	882 507	+5,58 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	835 902	882 507	+5,58 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 138 m³ par an. Elle était de 130 m³ en 2017.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m ³]	Exporté en 2018 [m ³]
MESNAY		
Volume total exporté	-	-

● *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	241,6	246,0	+1,81 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/03/2015	Délibération modifiant la part proportionnelle du tarif syndical (+ 0,20 € HT/m ³ soit 0,752 € HT/m ³)

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE DE GERANCE DE DISTRIBUTION D'EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,2900	0,2700

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'ARBOIS-POLIGNY

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,28	34,52	+0,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	1,548	1,558	+0,65 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,271	0,273	+0,74 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,12	38,12	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,752	0,752	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,752	0,752	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0738	0,0774	+4,88 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

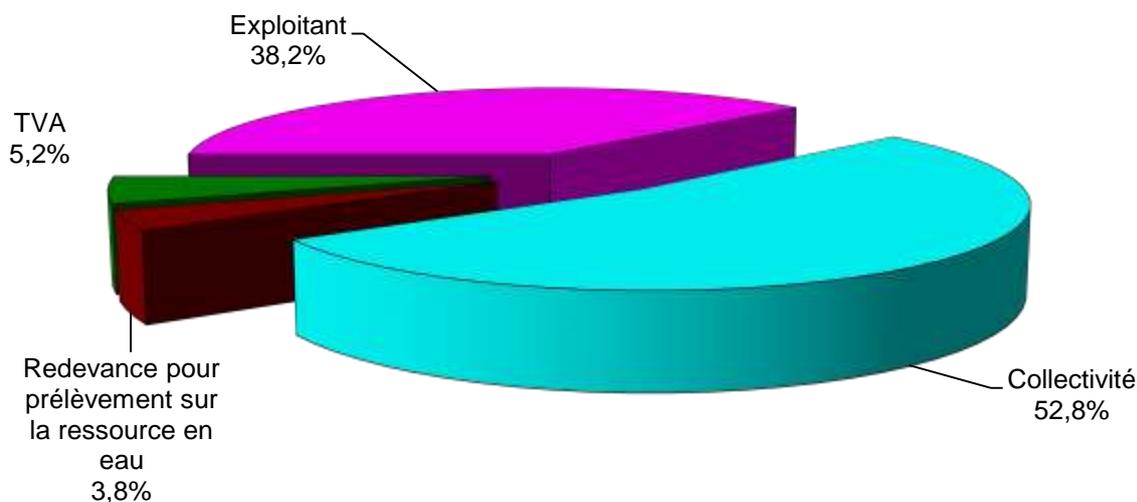
	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	92,34	92,98	+0,69 %
Collectivité	128,36	128,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,86	9,29	+4,85 %
TVA	12,63	12,68	+0,40 %
Total [€ TTC]	242,19	243,31	+0,46 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,29 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,03 €/m³
 0,0020 €/l

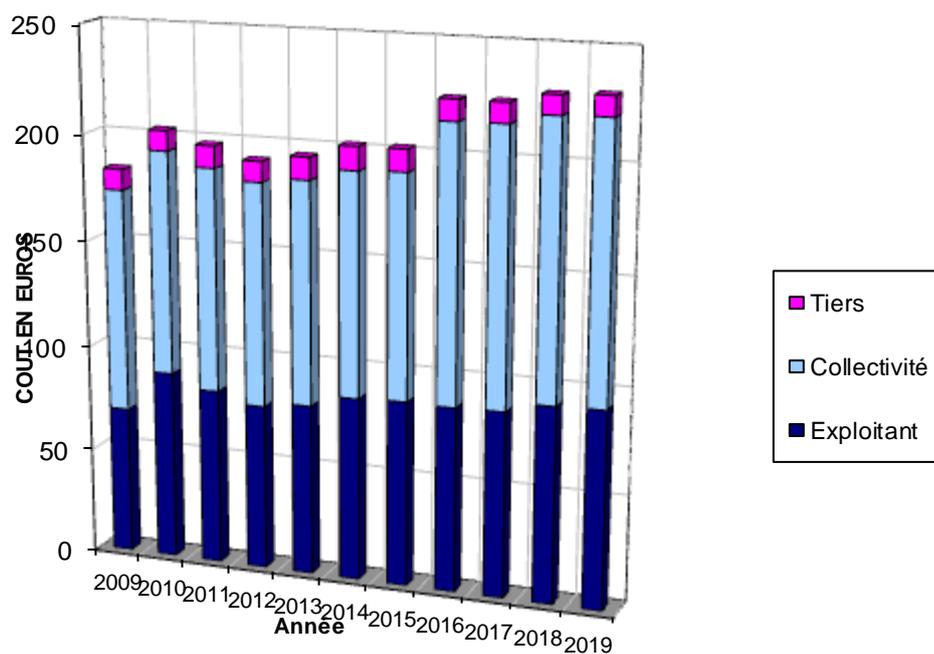
Répartition au 1er janvier 2019



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	69,52	104,36	9,72	183,60
2010	89,06	104,36	9,36	202,78
2011	82,80	104,36	10,20	197,36
2012	77,90	104,36	9,60	191,86
2013	80,48	104,36	10,44	195,28
2014	86,30	104,36	10,92	201,58
2015	87,22	104,36	10,32	201,90
2016	86,90	128,36	9,84	225,10
2017	87,40	128,36	9,32	225,08
2018	92,34	128,36	8,86	229,56
2019	92,98	128,36	9,29	230,63



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION D'ARBOIS-POLIGNY

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,28	34,52	+0,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	1,548	1,558	+0,65 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,271	0,273	+0,74 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,12	38,12	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 20 m ³)	0,752	0,752	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 20 m ³)	0,752	0,752	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0738	0,0774	+4,88 %
	Redevance de pollution domestique	0,29	0,27	-6,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	92,34	92,98	+0,69 %
Collectivité	128,36	128,36	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,86	9,29	+4,85 %
Redevance de pollution domestique	34,80	32,40	-6,90 %
TVA	14,54	14,47	-0,48 %
Total [€ TTC]	278,90	277,50	-0,50 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,29 %

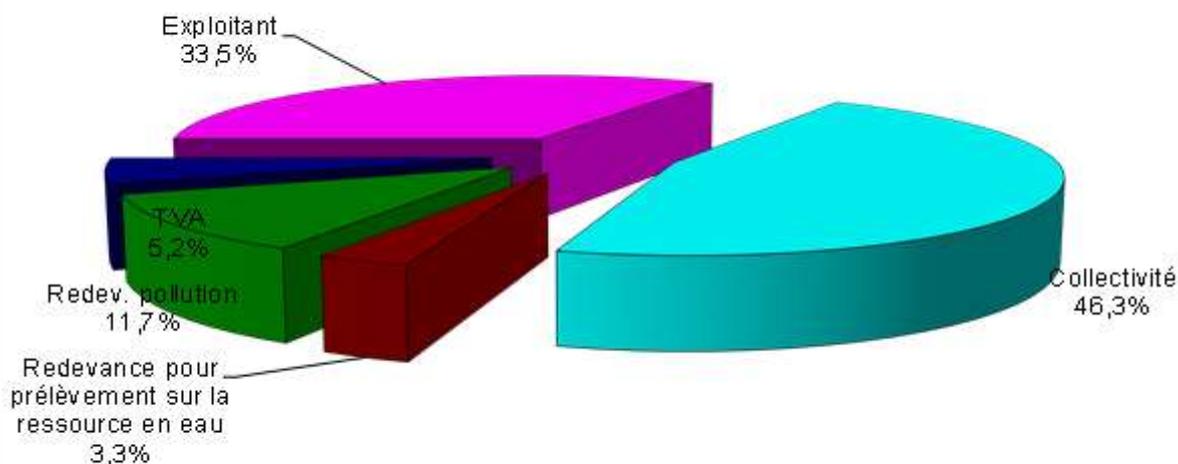
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,31 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0023 €/l

Répartition au 1er janvier 2019



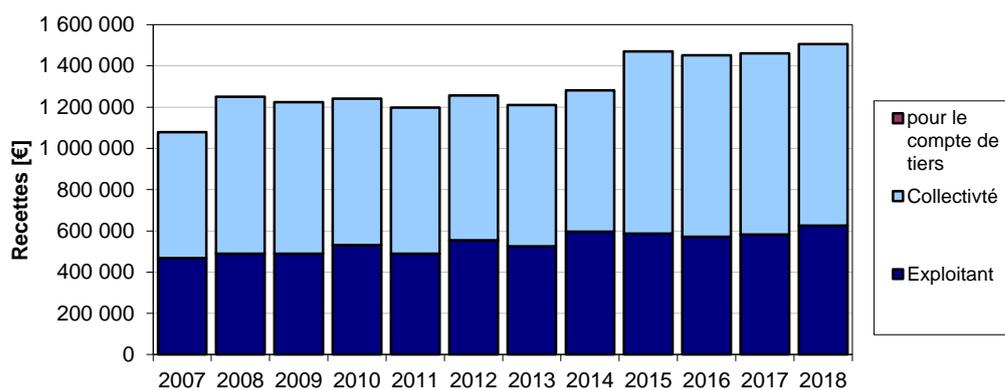
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	879 466,00 €	880 474,00 €	+0,11 %
dont abonnements	250 868,00 €	249 838,00 €	-0,41 %
Total recettes de vente d'eau	879 466,00 €	880 474,00 €	+0,11 %
Autres recettes			
Autres recettes	14 842,36 €	14 986,59	
Total des recettes	894 308,36 €	895 460,54	+0.13 %

• Recettes de l'exploitant

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	582 133,00 €	625 385,00 €	+7,43 %
dont abonnements	230 682,00 €	256 982,00 €	+11,40 %
Total recettes de vente d'eau	582 133,00 €	625 385,00 €	+7,43 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	60 409,00 €	95 189,00 €	
Autres recettes	28 516,00 €	33 567,00 €	
Total des recettes	671 058,00 €	754 141,00 €	+12,38 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	29	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	64	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage d'Ounans

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

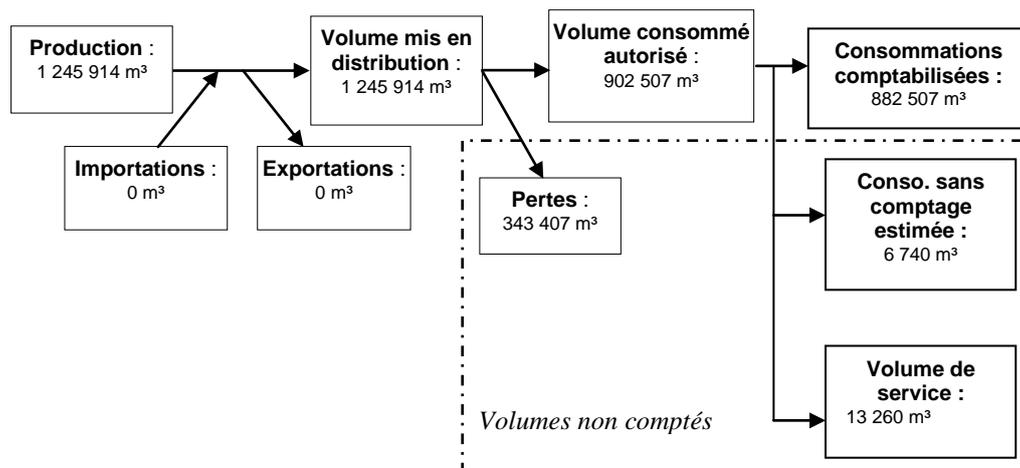
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	104

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 740 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 260 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	68,2 %	70,4 %	73,9 %	70,2 %	72,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	4,6	4,4	3,7	4,3	4,0

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	4,3	4,1	3,4	4,1	3,8

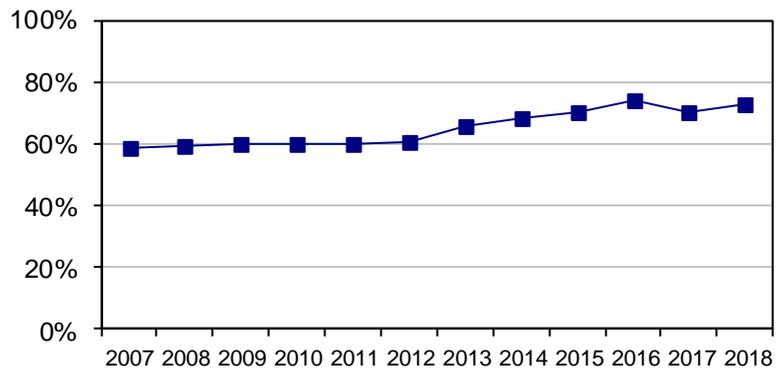
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

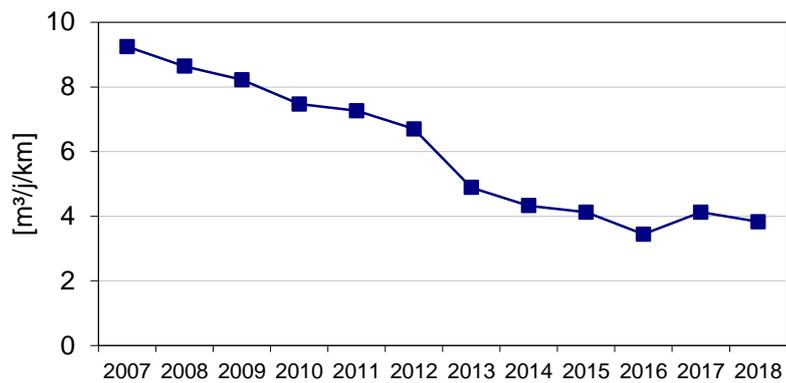
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	9,3	9,8	9,8	9,7	10,1
Seuil de rendement [%]	66,9 %	67,0 %	67,0 %	66,9 %	67,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,256	4,026	2,720	4,570	3,844

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,4 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Arbois - Rue des Fossés / Rue Maupré	84 280 €
Arbois - Rue des Olivettes	32 513 €
Arbois - Rue St Jean - Bellefeuille	43 665 €
Arbois - Route de Pupillin	109 144 €
Pupillin - Rue Abbé Guichard / rue du Ploussard	119 571 €
Abergement le Petit - Transit direction Abergement le Grand	234 298 €
Vadans - Rue des Vignes / rue Delort	102 567 €
Montholier - Route de Genève	34 177 €
Arbois - Rue Notre Dame	9 526 €
Arbois - Rue de la Tour Canoz	32 099 €
Arbois - Rue Chevrière	48 554 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	80	28
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	267	239
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	4,06 %	3,56 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	982 447,17 €	865 537,34 €
Remboursements au cours de l'exercice	156 175,45 €	147 746,79 €
dont en intérêts	34 461,23 €	30 530,25 €
dont en capital	121 714,22 €	117 216,54 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	386 339,00 €	407 104,00 €	425 115,00 €	450 302,00 €	474 033,00 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Ounans - Route de Dole, Rue de l'Eglise, et Rue du Bois	208 664 €
Ounans - Rue de la Plaine	48 360 €
Poligny - Avenue de la République	73 494 €
Poligny - Rue des Petites Marnes	42 335 €
Poligny - Avenue Charles de Gaulle	48 172 €
Poligny - Rue Sauria, Rue Bergère, Rue Levant et Rue des Accacias	222 094 €
Tourmont - Route de Grozon - Rue de Chazeau / Rue Sous les Devants	312 101 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	2 184,00 €	2 012,00 €
dont part délégataire	388,00 €	393,00 €
dont part collectivité	1 796,00 €	1 619,00 €
nombre de demandes reçues	11	9
nombre d'aides accordées	9	8
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018